

PUY-de-DÔME
DISPENSARE
É M I L E - R O U X

vous informe sur la

TUBERCULOSE

La diagnostiquer et la traiter pour la guérir

PATIENT



Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

mardi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

www.puy-de-dome.fr



➔ Définition

La tuberculose et le bacille tuberculeux

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par la bactérie *Mycobacterium tuberculosis*, dite bacille de Koch (abrégée en BK). Le bacille se transmet d'un individu atteint de tuberculose pulmonaire à un individu sain, par les crachats ou les fines gouttelettes produites lors de l'éternuement ou la toux contenant les BK. La pénétration du BK dans l'organisme est responsable d'une infection tuberculeuse malgré la réaction de défense immunitaire contre la bactérie. Si la quantité de BK est importante et l'immunité de la personne infectée insuffisante, cette dernière peut développer une tuberculose maladie.

➔ Les symptômes



Toux chronique,
parfois accompagnée
de crachats sanglants

*Perte
de poids
avec
perte
d'appétit*



Fatigue

*Fièvre
avec
sueurs*



FACTEURS FAVORISANT LE RISQUE DE SURVENUE DE LA TUBERCULOSE

- Tous les états d'immunodépressions (maladies ou médicaments immunosuppresseurs)
- Diabète
- Cancers
- Insuffisance rénale chronique
- Cirrhose hépatique
- Insuffisance respiratoire chronique
- Greffes d'organes
- Dialyses
- Tabagisme, abus d'alcool ou de drogue

NIVEAUX DE RISQUE D'INFECTION TUBERCULEUX AU CONTACT D'UN CAS DE TUBERCULOSE PULMONAIRE

Contact étroit :

partage d'un même lieu de
vie plusieurs heures par jour
(famille, voisins de bureau) :
risque modéré/élevé.

Contact régulier dans un lieu public :

risque faible.

Contact occasionnel :

risque négligeable.





La tuberculose et son traitement

Dès suspicion d'une tuberculose, le patient doit porter un masque anti-projection et être protégé de tout contact avec autrui. Des examens complémentaires seront réalisés (radiographies et scanners thoraciques) et confirmeront le diagnostic de tuberculose (bacille de Koch dans les crachats et cultures). Un traitement comprenant plusieurs antibiotiques débutera à l'occasion d'une courte hospitalisation et s'étalera sur 6 mois. Il permettra la guérison de la maladie sous réserve de la parfaite observance du traitement (prise quotidienne).

Les patients infectés par le bacille tuberculeux mais non malades (c'est-à-dire non contagieux) peuvent bénéficier d'un traitement antibiotique plus court (3 mois) qui permet d'éviter le risque de survenue d'une tuberculose maladie.

Mesures à respecter en cas d'atteinte de tuberculose pulmonaire

- **Porter un masque** chirurgical en présence d'une tierce personne (et réciproquement).
- **Ne pas fréquenter les personnes vulnérables** (avis médical) et limiter les sorties du domicile.
- **Aérer matin et après-midi** les pièces de vie par ouverture de la fenêtre (porte fermée) durant 15 à 30 min.

Les mesures seront levées par le médecin.

Précautions en présence d'une personne présentant une toux chronique

Les personnes (consultant en milieu de soins ou vivant en collectivité) qui présentent une toux chronique et/ou expectorations reçoivent un masque anti-projection et sont orientées vers un soignant qui procède aux premières investigations.

Les soignants et les agents travaillant en collectivité qui présentent les mêmes symptômes doivent porter un masque anti-projection, a fortiori s'ils sont fébriles, et consulter un médecin.

Protocoles d'hygiène pour les soignants de patients contagieux

- **Utiliser le masque** de protection FFP2 adapté au visage (masque chirurgical pour le patient) à éliminer avec les déchets assimilés aux ordures ménagères (AOM).
- **Se laver fréquemment les mains** (eau et savon ou solution hydro-alcoolique).
- **Nettoyer/désinfecter les surfaces** hautes et **aérer** les locaux.
- **Désinfecter les dispositifs médicaux** (lingettes ou spray).

La vaccination par le BCG

Ce vaccin vivant atténué a une efficacité de 70 à 80 % contre les formes graves de tuberculose de l'enfant.

La vaccination par le BCG n'est plus obligatoire en France depuis 2007 mais recommandée chez les enfants à risque élevé de tuberculose :

- Antécédent familial de tuberculose (parents, fratrie)
- Résidant à Mayotte, Guyane et Île-de-France
- Né ou devant résider dans un pays de forte endémie tuberculeuse
- Devant séjourner plus d'un mois dans l'un de ces pays
- Dont l'un des parents est originaire de l'un de ces pays
- Autre situation à risque (évaluation médicale)

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'obligation vaccinale est levée pour certains professionnels de santé. Le vaccin est bien toléré mais contre-indiqué en cas d'immunodépression et d'infection par le VIH.

Centre de lutte anti-tuberculeuse (CLAT63)

04 73 14 50 80



Tramway et bus ligne B
Arrêt stade Marcel-Michelin

CRAMR

04 73 31 43 43

Service des maladies infectieuses

04 73 75 49 31